



## Le Concile de Trente vu de Vatican II.

Rien n'est plus fructueux que l'histoire comparée. Les grands problèmes remplissent le champ de l'histoire, se prolongent à travers les siècles. Il y aurait quelque chose de faux et de malsain, à isoler, dans le cadre de leur époque, des phénomènes religieux de caractère aussi général que les conciles.

Bien sûr, chaque concile porte la marque de son temps. Il y a des conciles de l'Antiquité, des conciles du moyen âge, des conciles de l'époque moderne, mais il y a surtout une série, une suite, un enchaînement de conciles. De Nicée à Vatican II, l'Église se cherche, s'affirme, se définit.

Comparons entre elles ces diverses assemblées, en nous gardant du péché d'anachronisme, ce péché mortel de l'historien qui projette dans une époque révolue des idées et des préoccupations étrangères à cette époque, puis qui s'étonne d'une discordance tout aussi artificielle. Ne comparons donc que ce qui est comparable.

Il est assez courant de confronter les deux conciles du Vatican, le concile du Pape et le concile de l'Évêque. La comparaison avec le concile de Trente est plus rare. Elle n'est pas moins éclairante, car, à Trente comme à Vatican II, ce sont les problèmes les plus vastes qui sont débattus, ce qui n'est pas, dans une mesure semblable, le cas du concile de Vatican I.

Je précise par ailleurs que mon dessein n'est pas de redire ce que le présent doit au passé, ni de faire voir Vatican II dans le sillage tridentin. Je voudrais plutôt éclairer le concile de Trente d'une lumière sur laquelle on ne comptait pas, sur laquelle on ne pouvait pas compter, celle qui vient de Vatican II. Le présent illumine le passé autant que l'avenir!

Comment mesurer la richesse et les manques du concile de Trente sans avoir enregistré les appréciations et les doléances de ses héritiers? Le meilleur juge du concile de Trente, c'est le concile qui prend audacieusement sa suite et met en question.

toute l'Église dans un esprit de véritable réforme. Tant il est vrai que c'est à travers nos inquiétudes et nos espoirs présents que nous interrogeons un concile quatre fois centenaire.

Entre ces deux conciles, il y a d'abord les quatre siècles qui séparent deux mondes. D'une part, l'Ancien Régime et, plus particulièrement, la Renaissance occidentale ; d'autre part, la société contemporaine, surpeuplée, survoltée, universalisée, en communication constante avec tous les hommes. D'une part, ces Guerres de Religion dont François de la Noue disait : « Elles nous ont fait oublier la religion ». De l'autre, un temps de guerre universelle, — chaude ou froide, — couronné par la menace nucléaire.

Le cadre a changé ; l'Église elle-même a changé, grâce, en partie, au concile de Trente, mais aussi sous la pression de facteurs aussi divers que la Révolution et le libéralisme, le développement accéléré de la culture et de la technique.

A travers ces contrastes trop visibles, Trente et Vatican II demeurent comparables dans leur but, dans leur esprit, dans leur décrets, dans leur influence, dans leur sociologie même. Ils s'imposent à nous comme deux événements spirituels et non seulement comme deux assemblées historiques.

Ces conciles sont tous deux convoqués par le pape et gouvernés par les Pères eux-mêmes, au besoin contre la curie<sup>1</sup>. L'un et l'autre inscrivent à leur première page un *confiteor*, car ils sont tous deux stimulés par le fait de la Réforme Protestante, en ceci qu'ils veulent répondre aux questions posées par Luther jadis et par l'œcuménisme protestant d'aujourd'hui. Mais le ton des réponses variera d'un concile à l'autre : l'opposition fera place à l'émulation.

Dès avant la réunion des assemblées, cette différence de perspective est frappante. En 1545, le décret d'ouverture du concile de Trente proclame : « Le Concile est ouvert pour la gloire de Dieu, pour l'accroissement et l'exaltation de la foi, pour l'extirpation de l'hérésie, pour la défaite et l'écrasement des ennemis du nom chrétien... »

1. C'est un fait, souvent oublié, que le concile de Trente tenait à distance la Curie, — cette église dans l'Église. Voir dans *Irénikon*, t. 37, 1964, p. 282, les excellentes remarques de Dom O. Rousseau.

Quatre siècle passent. Jean XXIII annonce son intention de réunir un concile : « Le but principal de ce Concile sera de promouvoir le développement de la foi catholique, le renouveau moral de la vie chrétienne des fidèles, l'adaptation de la discipline ecclésiastique aux besoins et aux méthodes de notre temps. Ce sera assurément un admirable spectacle, d'unité et de charité, dont la vue sera, nous en avons confiance, pour ceux qui sont séparés de ce Siège Apostolique, une douce invitation à rechercher et à trouver cette unité pour laquelle Jésus-Christ a adressé à son Père céleste une si ardente prière ».

Ce ne sont pas de simples nuances psychologiques qui distinguent ces deux textes ; une opposition fondamentale s'y lit entre la défense de la foi en occident et la présentation nouvelle du catholicisme au monde entier. de points de vue

Les deux conciles prétendent changer le style de vie de l'Église, au prix d'un dur effort de discipline, mais le style et la discipline diffèrent profondément, de Trente à Vatican II.

Le concile de Trente est le rassemblement des nouveaux croisés, fortifiant leur citadelle ; il dogmatise et anathématise. Le concile de Vatican II met fin à la fièvre obsidionale qui rongait l'Église depuis les grandes divisions ; il annonce une ouverture, un accueil, une réconciliation.

Que les dix-huit années qui séparent l'ouverture du concile de Trente de sa fin ne nous fassent pas illusion. Entre 1545 et 1563, l'assemblée se disperse plus d'une fois. En fait, les trois sessions réunies ne dépassent pas cinquante-trois mois d'une présence intermittente. Au concile de Vatican II, les quatre sessions annuelles, de 1961 à 1965, représentent un labeur aussi considérable<sup>1</sup>.

Il serait, en effet, inadéquat de comparer la durée des conciles sans tenir compte des bouleversements apportés aux moyens de transport, de communication et de diffusion.

1. Il est vrai qu'il convient aussi de tenir compte, avec Mgr Jedin, de la « préhistoire » du concile de Trente, qui s'étend sur près de dix années. En ce qui concerne Vatican II, cette préparation est infiniment plus rapide, puisqu'elle s'inscrit toute entière dans le bref pontificat de Jean XXIII, puisqu'elle a été précédée d'une période de stagnation mettant en doute jusqu'à la possibilité d'un nouveau concile...

C'est parce que les chemins sont longs et peu sûrs que Trente n'accueille pas plus de 250 pères, — dix fois moins que Vatican II. Une majorité d'Italiens et d'Espagnols fait du concile de Trente un concile méditerranéen. A Vatican II, les proportions ne sont plus les mêmes et, surtout, les influences ont été déplacées. Les évêques sont venus nombreux d'au-delà de tous les océans. De nouveaux groupes se sont formés, parmi lesquels les méditerranéens n'ont plus de rôle directeur, malgré leur large représentation. Qui croirait que le concile compte dix fois plus de Pères conciliaires italiens que de Pères allemands ?...

Trente a ignoré l'Église orientale et l'Amérique, où il y avait cependant déjà des évêques. Quatre siècles plus tard, grâce à l'avion presque tous les Pères du monde ont pu, en quelques jours, se rassembler à Rome. Grâce au télégraphe et au téléphone, ils ont pu participer aux réunions conciliaires tout en gardant le contact avec leurs diocèses<sup>1</sup>. Vatican II est le point de rencontre d'hommes de tous continents, de toutes races et couleurs.

Sur ces évêques, quel est le poids des politiques nationales ? Rappelons-nous les interminables et pénibles conflits de présence des ambassadeurs des rois souverains à Trente. A Vatican II, aucune ingérence des gouvernements, pas même du gouvernement italien.

Socialement les deux conciles ne diffèrent pas moins. Le premier présente un choix brillant de princes et de nobles, avec quelques théologiens d'origine modeste, parmi lesquels beaucoup de religieux. Le second accueille des prélats sortis de toutes les classes de la société et appartenant en immense majorité au clergé diocésain.

Pas de dissidents présents à Trente, malgré les invitations lancées par le pape<sup>2</sup>. A Vatican II, les observateurs des diverses Églises sont reçus avec honneur.

1. Par contre, c'est à cause du manque de communications rapides que les Pères de Trente ne réussirent pas à créer un organisme permanent capable de prolonger la présence du Concile au cœur de la chrétienté. En 1564, la Congrégation du Concile fut instituée dans ce but, mais elle devint forcément une Congrégation romaine lorsque les évêques furent rentrés chez eux pour n'en plus revenir.

2. Un sauf-conduit fut bien accordé aux représentants de la Réforme. Quelques luthériens paraissent à Trente en 1551, mais aucune conférence

Faut-il s'étonner de ne pas trouver de journalistes à Trente ? Certes non, mais en ce domaine encore les contrastes sont de grande conséquence : Trente nous apparaît comme un concile à bureaux fermés, et Vatican II comme un concile à ciel ouvert.

Dans ces perspectives, efforçons-nous d'analyser le programme et les réalisations du concile de Trente. Ce grand concile, — réclamé par les catholiques et par les protestants, — s'est réuni pour corriger les abus qui déshonoraient l'Église romaine. On doit reconnaître qu'il s'y est appliqué avec un zèle intrépide, imposant aux évêques la résidence dans leurs diocèses et rappelant à tous les clercs leurs devoirs de chasteté et d'apostolat.

Dans le domaine liturgique, — un exemple entre beaucoup d'autres, — l'effort du concile vise à rendre le culte décent, gratuit, sans superstition, mais il ne va guère au delà.

Il n'est pas jusqu'à la valeur des silences qui ne mérite d'être signalée et soulignée. Les pères tridentins ne s'attardent pas à approfondir l'ecclésiologie. Parce que l'Église du XVI<sup>e</sup> siècle sort à peine des grandes crises conciliaires de la fin du moyen âge, l'ecclésiologie se réduit encore trop souvent à une hiérarcologie. D'autre part, si Vatican II ne se préoccupe pas du cumul des bénéfices, c'est tout simplement parce que cet abus a été éliminé par un décret du concile de Trente.

Il est vrai que d'autres décrets tridentins, — non moins recommandables, — sont restés lettre morte ou, du moins, n'ont été appliqués que partiellement et tardivement.

La création des séminaires a été trop souvent remise d'année en année, parfois jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. La résidence des évêques n'a pu être imposée aux princes, sinon avec une tolérance voisine du laisser-aller. La tenue régulière des synodes diocésains et provinciaux n'a pas été observée mieux que le concours pour les cures.

Certaines de ces mesures étaient d'ailleurs inapplicables, au moins dans l'immédiat. Il en est ainsi de l'élection des évêques,

commune n'est tenue, hélas. Dans la suite, les protestants tournent le dos au concile. La controverse s'installe cependant, mais, comme dit M. Dupront, c'est une « controverse indirecte, par voie d'imprimerie ». Les idées nouvelles sont discutées, entre catholiques, textes en mains, sans danger de ripostes.

de l'obligation de la clôture stricte pour *toutes* les religieuses, même hospitalières, enfin de la revalorisation des ordres mineurs<sup>1</sup>.

Au fond, le concile de Trente est venu trop tard : il eût dû suivre de près le concile de Latran IV, qui se termine en 1517, précisément lorsque éclate la révolution luthérienne.

Le concile de Trente voulait augmenter les pouvoirs de l'évêque, mais il ne réussit point à freiner l'exemption des réguliers. Il ne pouvait d'ailleurs transformer radicalement le régime bénéficial et la fiscalité ecclésiastique, détruire le droit de patronage des grands sur les églises ou supprimer d'un trait de plume la non-résidence des bénéficiers. L'esprit et la « pratique » du concile ne pénétrèrent que lentement dans les diocèses. L'application de ces décrets remplit tout l'Ancien Régime.

Le concile de Trente ne pouvait, — et ceci surtout est grave, — faire abstraction de son caractère de combat. Cet aspect était sensible déjà dans le discours d'ouverture dont j'ai reproduit plus haut l'essentiel.

Même lorsque certains Pères s'efforcent de comprendre les thèses des réformateurs et vont, — sans l'avouer, — jusqu'à les faire leurs dans une certaine mesure, le concile reste un instrument de lutte et non de réconciliation. A l'entendre, l'Église doit se réformer pour échapper à la Réforme et pour mieux la combattre.

Le concile de Trente semble être parfois antiluthérien avant d'être catholique. De là, son souci de bien marquer les distances et de majorer la valeur des éléments intellectuels de la foi, sans oser revenir franchement à une théologie biblique.

C'est par antiluthéranisme que le concile n'a pas donné la Bible au peuple, dans la langue du peuple, pas plus que le Missel d'ailleurs. Il a traité les laïques en mineurs, ne réussissant pas à les faire participer activement au sacrifice communautaire de la messe. Par crainte de paraître favoriser l'interprétation luthérienne du sacerdoce universel des fidèles, il n'a guère rapproché le célébrant des fidèles et il a, en fait, maintenu la

1. Le concile de Trente permet, le 15 juillet 1563, de conférer les ordres mineurs, — en cas de nécessité, — à des hommes mariés qui seraient tonsurés.

messe comme un spectacle pieux dont la signification, — et non seulement la langue, — échappe au grand nombre.

Le culte eucharistique prôné à Trente est dans le même esprit. Pas de communion sous les deux espèces, et, pour faire pièce à la doctrine réformée, l'Eucharistie sera adorée en dehors de la messe, comme au moyen âge sans doute mais avec une pompe éloquente et significative. Des processions publiques symboliseront alors « le triomphe du Saint-Sacrement sur l'hérésie ».

Pour des motifs semblables, les Pères ont fermé l'oreille à ceux qui dénonçaient ce que Luther et Calvin avaient dénoncé : les périls d'une dévotion désordonnée. Ils ont loué les pèlerinages, les reliques et même les indulgences.

Hélas, la Contre-Réforme l'a emporté parfois sur la Réforme catholique. La Contre-Réforme, mouvement de zèle extrême et d'extrême tension, conduisait à un durcissement fatal, fruit de toute politique défensive et conservatrice. La Contre-Réforme déboisait pour arrêter l'incendie et transformait l'Église en une place forte hérissée d'anathèmes. La Contre-Réforme inaugurerait ainsi une centralisation qui dure encore et à laquelle Vatican II a l'immense mérite de s'être attaqué, après avoir redécouvert les vertus de la collégialité.

Les contemporains cependant ne semblent pas avoir eu conscience des lacunes de l'œuvre tridentine. Ils en attendaient une restauration du catholicisme et ils l'ont eue ; du moins leurs enfants l'ont vue et l'ont vécue, malgré ses imperfections et ses retards.

De cette restauration religieuse, le principal agent et bénéficiaires sera le prêtre.

Le concile de Trente est le concile du prêtre parce que la correction des abus dépend d'abord du prêtre, mais encore en ceci que le Concile veut s'opposer à Luther qui avait nié le sacerdoce hiérarchique<sup>1</sup>.

Le concile de Trente mérite d'être appelé le concile du prêtre parce qu'il a assuré enfin sa formation, protégé sa moralité, défendu ses droits. Il a fait du bénéficiaire un apôtre, — bientôt

1. On connaît les affirmations catégoriques du réformateur : « Omnes nos aequaliter esse sacerdotes, hoc est eandem in verbo et sacramento quocumque habere potestatem ».

un directeur de conscience, — dans une Europe devenue pays de mission.

Par antiprotestantisme, le concile a refusé de prendre en considération la question brûlante du mariage des prêtres, mais, en exaltant le célibat ecclésiastique, le concile a élevé encore plus haut le niveau moral du sacerdoce.

Voici le portrait du « bon prêtre », tel que nous l'a laissé la XX<sup>e</sup> session du concile : « un homme dont la tenue, les vêtements, les gestes, les paroles, la vie entière dénotent la gravité, la maturité, la pondération, l'équilibre intérieur et extérieur et, par-dessus tout cela, une plénitude d'esprit religieux ».

Le discours de clôture du Concile exprimait des sentiments du même ordre en résumant l'œuvre tridentine dans les termes suivants : « Vous avez proscrit toute superstition, toute cupidité, toute irrévérence dans la célébration de la messe ; vous avez écarté des autels les prêtres errants, inconnus ou criminels ; vous avez ramené des demeures privées dans l'enceinte exclusive des sanctuaires la célébration des saint mystères ; vous avez enlevé des temples du Seigneur les symphonies sensuelles, les bavardages, les allées et venues, le souci des affaires ».

Ce bilan peut sembler maigre, en regard des exigences actuelles. Il paraît positif dès que nous mesurons la gravité de la situation de l'Église au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. En fait, le concile de Trente a déblayé le terrain et paré au plus pressé.

Un historien agnostique, Lucien Febvre, allait jusqu'à écrire que le catholicisme issu du concile de Trente était « une nouvelle religion ». Exagération évidente, mais preuve certaine d'une admiration justifiée. Le concile a rénové la discipline ecclésiastique et « conditionné » le catholicisme pour quatre siècles, parce qu'il fut l'expression officielle de la Réforme catholique comme de la Contre-Réforme. Aujourd'hui, le temps de la Contre-Réforme est dépassé, mais le temps de la Réforme catholique durera aussi longtemps que l'Église elle-même : Vatican II en est la fervente démonstration.



Léon-E. HALKIN.